



Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du Vendredi 13 décembre 2013

L'an deux mil treize, le 13 décembre, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Serge PICARD, Maire,

Présents : M. PICARD, LIOTÉ, SAIAH, MASSIAS Mmes FABRO, BARRE, BRETON, CHIPPEAUX

Absents excusés : M. JEANNIN, GIRARDEY, GRANDGIRARD, Mme AFONSO,

Procuration : Mme GUERET à Mme BARRE
Mme LAVALLEE à M. LIOTE
M SCHNEIDER à M. PICARD

Secrétaire : Mme CHIPPEAUX

Changement des horaires d'école du groupe scolaire

POUR : 8

CONTRE : 1

ABSTENTION : 2

Vu le décret n°2013-77 du 24.01.13 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,

Vu la délibération n°02/070312/009 en date du 07.03.13 par laquelle la commune a décidé d'appliquer la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée 2014,

Vu la concertation avec le corps enseignants et les parents d'élèves au conseil d'école du 08.11.13 concernant l'application de la réforme des rythmes scolaires arrêtée par Monsieur le Directeur Académique et suite à l'avis du CDEN en date du 10.12.13,

Monsieur le Maire indique au Conseil que les nouveaux horaires pour le Groupe scolaire « Saint Exupéry » seront les suivants à compter de la rentrée de septembre 2014 :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi :

8 h 30 – 11 h 45 13 h 30 – 15 h 30

Mercredi :

8 h 30 – 11 h 30

Le Conseil après avoir délibéré:

- accepte la répartition du temps scolaire ci-dessus présenté.
- émet des réserves quant au coût et aux moyens financiers et en locaux nécessaires pour garantir aux enfants participants aux activités périscolaires une prestation de bonne qualité.

Le Maire précise aussi qu'il a déjà pris contact avec les enseignantes pour prévoir une aide aux devoirs, pour les enfants de l'école primaire, dans le but de garantir les chances de chacun.

Bâtiment du 36 rue d'Alsace (LOYER)

Le Maire rappelle la délibération n°05/200613/004 du 20 juin 2013 concernant le projet de réhabilitation du bâtiment sis au 36 rue d'Alsace avec Territoire Habitat par le biais bail emphytéotique.

Suite à une demande du Service Foncier de Territoire Habitat, il y a lieu d'inscrire sur délibération une clause qui concerne le montant du loyer.

Le Maire propose au Conseil de céder gratuitement le bâtiment sans demander de loyer.

Après délibération, le Conseil décide :

- * céder par bail emphytéotique d'une durée de 60 ans, sans aucune demande de loyer, à Territoire Habitat, ce qui permet à la Commune de rester au final propriétaire de son bâtiment communal.

Complément de salaire

Dans un soucis d'égalité par rapport au personnel fonctionnaire territorial, je vous propose de verser aux agents employés sous contrat de droit privé ou arrêté de remplacement un complément de salaire de 310 € pour un temps complet et calculé au prorata temporis.

Après examen, le Conseil municipal :

- autorise le Maire à signer les arrêtés ou avenant à leurs contrats,
- autorise le Maire paiement aux agents sur le salaire de Janvier.

Décision modificative Commune

Suite aux différentes délibérations prises depuis le 20 juin 2013, nous avons déséquilibré la section d'investissement de 34 555 €, il y a lieu de prendre une décision modificative afin d'ajuster les dépenses de fin d'année et prévoir la modification suivante :

- 34 555 € à l'article 2313 / 32

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- accepte ce transfert de crédits.

Questions diverses

Le Maire

Le Maire fait un point sur la situation des travaux de la synagogue qui ont débuté le 9 décembre 2013 et devraient se poursuivre jusqu'au mois de juillet 2014 pour la partie « gros œuvre ».

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un projet de commémoration du centenaire du début de la guerre 14/18, est en cours de réalisation. Il souhaiterait associer à ce projet les écoles, la médiathèque et toutes les associations pour préparer un spectacle ayant pour thème central les soldats mort aux champs d'honneur et figurant sur le monument aux mort de la commune, Cette manifestation devrait se composer de trois volets, un spectacle, un fascicule et une exposition de documents et photos et d'uniformes militaires de l'époque.

M. SAIAH

M. Saiah tient à souligner que l'Etang des Cratsch n'est au meilleurs de sa forme et aimerais avoir quelques informations sur le devenir de l'étang.

Le Maire indique que nous avons remplacé les planches du « moine » et remplacé les grilles afin de permettre la mise à niveau à conditions bien sûr qu'il pleuve durant cet hiver.

Nous aurions aussi un client potentiel pour la location.

Mme BARRE

Mme Barré informe le Conseil que les colis de Noël ont été livrés, les listes sont disponibles au secrétariat et qu'il serait bien qu'ils soient distribués avant le jour de Noël.

La séance a été levée à 20 h 00.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

